

# AVIS PUBLIC



## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2199-2022

**Assemblée de consultation sur le premier projet de règlement 2199-2022 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de préciser les normes relatives à l'implantation des boîtes de dons caritatifs.**

**À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement 2199-2022.**

**AVIS** est par la présente donné par le soussigné, greffier de la susdite Ville :

**QUE** le conseil municipal, à la suite de l'adoption par la résolution 2022-05-129, lors de la séance ordinaire du 2 mai 2022, d'un projet de règlement (voir description détaillée ci-dessous), portant le n° 2199-2022, visant la modification du règlement de zonage 523-1989, tiendra une assemblée publique de consultation le **30 mai 2022, à compter de 20 h**, dans la salle du conseil située au 370, rue de la Visitation, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**QUE** l'objet de ce règlement est de préciser les normes relatives à l'implantation de boîtes de dons caritatifs sur le territoire de la Ville;

**QUE** les dispositions de ce projet de règlement affectent l'ensemble des zones du territoire de la Ville;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, M. le maire Robert Bibeau expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

**QUE** ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire; et

**QUE** le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné situé au 370, rue de la Visitation aux heures normales d'ouverture de l'hôtel de ville ou par téléphone en composant le 450-759-4415, poste 130 pour toutes informations relatives à celui-ci.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 4 mai 2022.

(Signé)

---

**Me Louis-André Garceau, avocat**  
Greffier